



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



BUREAU DIRECTEUR

Réunion du Mercredi 6 Juin 2018 à CASTELMAUROU
En visioconférence

Président Délégué : **Monsieur Michel CHARRANÇON**

Présents :

Messieurs Francis ANDREU – Guy GLARIA – Claude MALLA – Jean Pierre MASSE – Pierre THEVENIN

Excusés :

Monsieur Christophe BOURDIN

Assistent :

Messieurs Olivier DAURIOS - Robert GADEA – Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU

Ouverture de la séance du Bureau Directeur à 18h30

Monsieur Damien LEDENTU prend la parole pour donner deux informations :

- *Monsieur Christophe BOURDIN ne pourra assister à la réunion retenu par ses obligations professionnelles*
- *Monsieur Francis ANDREU rejoindra la réunion avec un peu de retard.*

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER BUREAU DIRECTEUR

Après une petite modification de librairie (en haut de la page 4 : - 1 Président de District appartenant à l'un des districts suivants : Aude (11) / **Gard-Lozère (30-48)** / Hérault (34) / Pyrénées-Orientales (66)). Les membres du Bureau valident le procès-verbal du dernier bureau directeur.

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Le Président Délégué Michel CHARRANÇON donne plusieurs informations :

- Institut Régional de Formation du Football (IR2F) : Monsieur CHARRANÇON a, au cours de l'assemblée fédérale de Strasbourg, signé la convention de partenariat qui lie l'Institut de Formation du Football (IFF) avec l'IR2F, en présence de Monsieur Christian TEINTURIER, représentant l'IFF.
- Formation internationale : Monsieur CHARRANÇON informe le bureau que la Ligue s'est portée candidate pour accueillir une délégation d'étudiants chinois qui seront présents en France à l'automne pour suivre une formation.
- Faisant suite au dernier Comité Directeur et conformément à la décision qui a été prise, Monsieur Jérémy RAVENEAU a signé un CDD de 6 mois afin de poursuivre sa mission de juriste au sein de la ligue.

(Monsieur Francis ANDREU rejoint la réunion).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LFO

Au regard des contraintes liées à la présence obligatoire de la société LUMIGLOBAL qui doit gérer le vote électronique, Monsieur CHARRANÇON propose de décaler la date de l'assemblée générale initialement prévue le weekend du 22 juin au samedi 30 juin au même endroit (Muret).

Monsieur Francis ANDREU propose une autre alternative en demandant à ce que l'assemblée se tienne un jour de semaine et non pas le 30 juin.

Après discussions, il est acté que l'assemblée de la LFO se tiendra le samedi 30 juin 2018 à Muret (31) avec une ouverture à 8h30 pour un début d'assemblée à 10h00.

Plusieurs points sont abordés :

- Monsieur ANDREU prend la parole pour demander à ce que la réunion de la commission régionale de surveillance des opérations électorales prévue le 7 juin soit reportée à une date ultérieure, les membres du secteur Est et notamment M. PEYBERNES, Directeur du MHSC, ne pouvant se libérer.
Monsieur CHARRANÇON décide de repousser la réunion à la semaine prochaine.
Il est à souligner que M. PEYBERNES ne fait plus partie de cette Commission depuis plus de 2 ans, un courrier nous a été adressé dans ce sens.
- Monsieur Christophe GENIEZ fait lecture des grandes lignes de l'ordre du jour du prochain Comité Directeur
- Document « Pouvoir des clubs » : Monsieur Francis ANDREU demande à ce que le modèle de pouvoir qui doit être remis aux clubs (de manière à être représenté en cas d'absence) soit envoyé à Monsieur BOURDIN pour information.
- En ce qui concerne l'annexe 5 (règlement financier), Monsieur ANDREU rappelle que celui-ci n'a pas à être voté mais doit simplement être porté à la connaissance des clubs.
- Poste vacant de membre du comité directeur : Monsieur CHARRANÇON informe le bureau qu'à ce jour, il n'a reçu qu'une seule candidature émanant d'une personne du secteur Ouest.
- Monsieur ANDREU estime qu'au regard du nombre de membres présents au comité directeur et de la répartition Est/Ouest, il serait normal que le membre devant intégrer le comité soit d'être du secteur Est. Il est à remarquer que le poste à remplacer est celui de Monsieur SOUCASSE, ancien Trésorier, appartenant au secteur Ouest.

Monsieur CHARRANÇON informe le Bureau que le prochain comité directeur se tiendra le LUNDI 18 JUIN à 19h00 en visioconférence.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA LFO

Monsieur CHARRANÇON demande au trésorier général, Monsieur Francis ANDREU et au trésorier général adjoint, Monsieur Marco SENTEIN de bien vouloir présenter au bureau directeur un point sur la situation financière de la Ligue.

Avant de répondre, Monsieur ANDREU souhaiterait avoir des réponses aux questions suivantes :

- Quel est le montant des sommes que doivent encore régler les clubs
- Quand aura lieu la réunion du comité directeur du Centre Régional Technique (CRT) où il officie en qualité de trésorier, de manière à participer à cette réunion et ainsi demander à ce que le CRT paye les sommes dues à la Ligue.

Monsieur ANDREU n'a apporté aucune précision sur la situation financière actuelle de la ligue.

Sur ce point, Monsieur SENTEIN prend la parole afin d'apporter des éléments de réponse concrets, autres que les questions du trésorier, et préciser que la situation est conforme à ce qui avait été précisé dans le budget prévisionnel de la Ligue pour cette saison. Toutefois, il conviendra d'attendre la fin du mois afin d'avoir les chiffres exacts qui seront présentés à l'assemblée générale d'automne.

Monsieur ANDREU rappelle que, contrairement au site de CASTELMAUROU où se trouve un service de comptabilité, il est difficile d'effectuer seul le lourd travail de comptabilité sans l'aide administrative d'une personne compétente.

Monsieur CHARRANÇON rappelle à Monsieur ANDREU qu'au cours du dernier Comité Directeur, il avait été décidé de constituer une fiche de poste de comptable de manière ensuite à pouvoir embaucher une personne sur le site de Montpellier, ce qui manifestement n'a pas été effectué.

Monsieur SENTEIN, au regard des comptes exposés, pose la question de savoir s'il ne serait pas judicieux de revoir les points suivants :

- Coût de la licence
- Pourcentage des rétrocessions versées aux Districts

Monsieur ANDREU est interpellé par cette remarque étant donné qu'il s'agit là de décisions qui ont déjà été actées en Comité Directeur.

Suite à la demande de Monsieur SENTEIN, Monsieur Claude MALLA prend la parole pour attirer l'attention de tous sur les risques financiers encourus par les Districts de moyenne et petite dimension si l'on venait à baisser le pourcentage de rétrocession.

Monsieur CHARRANÇON rejoint Monsieur MALLA sur ce point mais indique par ailleurs qu'il pourrait être intéressant d'avoir une réflexion sur les deux points mentionnés ci-dessus de manière à s'adapter à la situation actuelle de la Ligue.

Monsieur Guy GLARIA rejoint Monsieur CHARRANÇON en précisant que ces deux points doivent être considérés comme des variables d'ajustement qui peuvent être modulées en fonction de la situation non seulement financière de la Ligue mais aussi de celle des clubs.

Monsieur ANDREU indique que si les Présidents de Districts sont prêts à revoir ces éléments, alors il se rangera à la décision qui sera prise.

Monsieur SENTEIN rappelle que la Ligue se doit d'être responsable non seulement vis-à-vis de sa situation mais aussi et surtout vis-à-vis des clubs, et se doit donc d'étudier toutes les pistes de réflexion et conclut son propos en précisant à nouveau qu'il faudra avoir une réflexion sur le tarif des licences et sur le pourcentage des rétrocessions versées aux Districts.

Concernant le tarif de la licence pour la saison 2018/2019, il est acté que le prix de la licence augmentera de 2,50€ sur tous les postes, réparti comme suit :

- 1€ d'augmentation décidé par la FFF
- 1,50€ d'augmentation décidés par la Ligue

Monsieur GENIEZ précise que le nouveau montant sera paramétré dès demain sur la base de données FOOT2000 et rappelle que le montant de l'acompte demandé aux clubs s'élève à 60% du montant total.

CONTRATS D'OBJECTIFS

Monsieur CHARRANÇON informe le Bureau que la Ligue reste à ce jour, et ce malgré plusieurs demandes effectuées auprès du service compétent, en attente de recevoir de la LFA le montant de la somme Contrats d'Objectifs pour la saison 2018/2019.

Le comité de pilotage ne peut donc pas, pour l'instant, travailler sur les contrats d'objectifs.

COMPÉTITIONS JEUNES & FÉMININES

Monsieur SENTEIN prend la parole pour informer le bureau de la tenue de plusieurs réunions dans le secteur Est visant à présenter en amont aux clubs le schéma des futures compétitions jeunes et féminines, précisant que celles-ci ont été plutôt bien accueillies.

Il précise également qu'une demande a été formulée auprès des Présidents de Districts du secteur Ouest de manière à réaliser des réunions afin de présentation aux clubs.

Monsieur ANDREU intervient, estimant que plusieurs personnes, dont Monsieur Jean-Claude PRINTANT ont participé au groupe de travail sur ce thème et sont donc en mesure de présenter eux-mêmes à leurs clubs les futures compétitions, rejetant par la même occasion toute participation collaborative des indépendants de la Ligue ayant travaillé dans ce groupe de travail.

Monsieur SENTEIN précise en outre que les compétitions Féminines restent perfectibles et informe que des discussions ont encore lieu avec les membres concernés pour parfaire les schémas.

Le Bureau Directeur prend acte des nouveaux schémas des compétitions Jeunes et Féminines qui seront présentés lors de la prochaine assemblée générale.

Monsieur Damien LEDENTU attire l'attention des membres sur la nécessité de revoir le règlement de la Coupe d'Occitanie pour la saison 2018/2019, précisant que le projet de règlement devra être présenté lors du prochain comité directeur.

Il rappelle en outre que l'engagement dans la compétition est obligatoire pour tous les clubs de R1, R2, R3 et D1 ; les clubs de D2 souhaitant participer à la compétition pourront le faire en s'inscrivant informatiquement.

Monsieur Pierre THEVENIN ajoute qu'il faudra également étudier et revoir le règlement du Futsal de façon à l'harmoniser sur le territoire.

STATUTS DE LA LIGUE

Monsieur SENTEIN rappelle que conformément à ce qui avait été évoqué lors d'un précédent comité directeur, l'article 12 des statuts de la Ligue, concernant la représentativité des clubs de district, devra être revu et sera donc mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale d'hiver.

INFORMATIONS DIVERSES

PERSONNEL :

Monsieur Francis ANDREU rappelle que, suite à la visite du Président de l'AE2F, la convention collective des salariés change à compter du 1^{er} juillet 2018 (devient CCNS) et qu'à ce titre, il conviendra de modifier les bulletins de salaires de façon à se conformer à la nouvelle réglementation en vigueur.

Il indique également que le point augmente de 0.5 point à compter du 1^{er} juillet.

FAFA :

Monsieur Guy GLARIA informe le Bureau que les clubs ont reçu les notifications du FAFA leur indiquant que leurs dossiers ont été pris en compte mais regrette que les Présidents de Districts n'aient pas été informés de leur côté.

EMPLOIS CIVIQUES :

Monsieur GENIEZ informe le Bureau que 25 postes de service civique ont été demandé par la Ligue pour la saison 2018/2019.

Il rappelle, que pour les services civiques évoluant dans les Districts, ces derniers qui procèdent au recrutement des personnes et à leur gestion ceci dans un souci d'optimisation de la recherche.

FINALE COUPE D'OCCITANIE :

Monsieur Robert GADEA informe le bureau que le conseil régional a attribué un label au stade, ce qui va permettre d'obtenir un habillage du stade pour la finale.

Monsieur THEVENIN précise qu'il sera présent à cet événement.

Le Bureau Directeur prend fin à 20h20.

Le Président délégué Michel CHARRANÇON



Le Secrétaire général Pierre THEVENIN

